



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**Point 4.3 du projet d'ordre du jour provisoire**

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Dixième session ordinaire**

Rome, 8-12 novembre 2004

**MÉCANISME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS  
STRATÉGIQUES PRIORITAIRES CONCERNANT LES  
RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

**Table des matières**

	Paragraphe
I. Introduction	1 - 5
II. Principaux domaines d'action du mécanisme de suivi	6 - 14
Mobilisation de ressources financières	7 - 8
Assistance technique à l'élaboration de projets	9 - 11
Communication et sensibilisation	12 - 14
III. Fonctionnement, budget et résultats escomptés	15 - 20
IV. Orientations demandées à la Commission	21

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



## I. INTRODUCTION

1. À sa neuvième session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), a défini le processus de préparation du premier *Rapport sur l'État des ressources zoogénétiques dans le monde* (premier *Rapport*), qui incluait un examen des options possibles pour la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des activités stratégiques prioritaires. La Commission a accepté d'examiner, à sa dixième session ordinaire, les options concernant le mécanisme de suivi pour garantir une réponse immédiate et efficace aux besoins prioritaires identifiés, avant l'achèvement du premier *Rapport*.
2. La préparation du premier *Rapport* reposera sur les rapports nationaux, qui ont été rédigés en vue d'identifier les besoins prioritaires pour promouvoir l'utilisation, le développement et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En juillet 2004, 102 pays ont soumis à la FAO leur rapport national final et 36 pays ont préparé des projets de rapport qui ne lui ont pas encore été officiellement transmis. D'ici la fin de 2004, 164 pays devraient avoir achevé le processus de préparation du rapport national, indiquant leurs priorités stratégiques pour renforcer la gestion des ressources zoogénétiques aux niveaux national, régional et mondial.
3. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a convoqué un certain nombre de réunions régionales pour faire avancer le processus relatif à l'état des ressources zoogénétiques dans le monde. Un atelier mondial réunissant des coordonnateurs nationaux en matière de ressources génétiques animales a également été organisé avant la troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail) en mars 2004. Les coordonnateurs nationaux ont vivement approuvé la nécessité de mettre en œuvre à l'échelon national et régional, les domaines d'activité prioritaires identifiés dans le cadre du processus de préparation des rapports nationaux et à l'issue des débats des réunions régionales.
4. À sa troisième session, le Groupe de travail a passé en revue les options possibles pour la mise en place d'un mécanisme de suivi et décidé du concept général et des compétences requises pour mener à bien les activités nécessaires au fonctionnement du mécanisme de suivi<sup>1</sup>. Le Groupe de travail a vivement « recommandé que la Commission établisse dès que possible un mécanisme de suivi dans le cadre de la structure existante prévue dans la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, en se fondant sur les coordonnateurs nationaux et régionaux et sur le coordonnateur mondial, et en les renforçant »<sup>2</sup>. Le Groupe de travail a souligné « que la Commission devrait garder présent à l'esprit le type de connaissances spécialisées nécessaires pour assurer un mécanisme efficace de suivi, en tenant compte aussi de la nécessité de mobiliser des ressources financières, de renforcer l'assistance technique et d'améliorer les communications afin de mieux mettre en évidence les rôles et l'importance des ressources zoogénétiques »<sup>3</sup>. Il a également recommandé que « la Commission entreprenne la mise en place d'un mécanisme de suivi en 2004... afin de garantir la mise en œuvre des priorités identifiées dans les rapports nationaux et dans le *Projet de rapport sur les priorités stratégiques* »,<sup>4</sup> soumis à la Commission sous la cote CGRFA-10/04/Inf. 9.
5. Le présent document décrit une proposition concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace et performant pour aider les pays à entreprendre immédiatement les activités

<sup>1</sup> Voir Section III du Rapport de la troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-10/04/8).

<sup>2</sup> Paragraphe 9 du rapport du Groupe de travail, CGRFA-10/04/8.

<sup>3</sup> Paragraphe 9 du rapport du Groupe de travail, CGRFA-10/04/8.

<sup>4</sup> Paragraphe 24 du rapport du Groupe de travail, CGRFA-10/04/8.

prioritaires qu'ils ont identifiées pour promouvoir leurs efforts d'utilisation, de développement et de conservation des ressources zoogénétiques. La mise en place du mécanisme de suivi à ce stade du processus sera également bénéfique pour la Commission qui pourra s'appuyer sur l'expérience acquise pour déterminer les besoins à long terme et la portée d'un mécanisme de suivi permanent, à l'achèvement du processus d'établissement du rapport mondial, en 2006 ou en 2007. Le mécanisme de suivi pourra être évalué et ses fonctions et sa portée futures déterminées durant une conférence technique intergouvernementale sur les ressources zoogénétiques, que le Groupe de travail a recommandé d'organiser en 2007.

## II. PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION DU MÉCANISME DE SUIVI

6. Dans son étude des options relatives au mécanisme de suivi pour les ressources zoogénétiques, la FAO a centré son attention sur les trois principaux besoins identifiés par le Groupe de travail, à savoir: la mobilisation des ressources financières; la fourniture d'une assistance aux institutions de financement pertinentes pour la conception, l'élaboration et la soumission de projets; et le renforcement des communications pour faire mieux comprendre les rôles et l'importance des ressources zoogénétiques, ainsi que leur contribution à l'alimentation et l'agriculture. On trouvera ci-après une description plus détaillée de la portée proposée de chacun de ces domaines d'action.

### Mobilisation de ressources financières

7. Le mécanisme de suivi devrait faciliter l'accès des pays, en particulier des pays en développement et en transition, à des ressources techniques et financières externes, en complément des investissements nationaux, pour répondre aux priorités nationales et régionales concernant l'amélioration de la gestion des ressources zoogénétiques en vue de garantir l'utilisation durable, le développement et la conservation de ces ressources précieuses pour toute la planète.

8. Le mécanisme de suivi tentera de mobiliser des ressources financières, principalement à travers les activités suivantes:

- Établissement d'un système de diffusion d'informations sur le web concernant les priorités, le rôle et la situation des donateurs et des bénéficiaires, les projets en cours et en attente, et les disponibilités de ressources pour la préparation des projets, pour renforcer les communications entre les donateurs et les bénéficiaires. Le système sera également utile pour faciliter la création d'un groupe multidisciplinaire et d'un réseau pour superviser l'élaboration des critères d'admissibilité, notamment au cofinancement national; aider à établir une connexion entre les donateurs et des projets nationaux et régionaux potentiels, et améliorer l'interaction entre les donateurs et les concepteurs des projets.
- Convocation de réunions et d'ateliers avec des donateurs qui n'ont pas encore pris d'engagement significatif envers des questions en rapport avec les ressources génétiques animales, mais qui pourraient être tentés de le faire, de sorte que le mécanisme de suivi pourrait servir à confirmer leur intérêt et éventuellement à les encourager à soutenir cette branche fondamentale de l'agriculture.
- Élaboration d'une stratégie de financement et des options disponibles pour rechercher un appui financier externe, à soumettre à la Commission à sa prochaine session ordinaire.

### Assistance technique à l'élaboration de projets

9. Le Groupe de travail a souligné que le mécanisme de suivi devrait promouvoir l'avancement de la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, des activités prioritaires identifiées dans les rapports nationaux et dans le *Rapport sur les priorités stratégiques*. Cela suppose de fournir un appui technique aux pays et aux régions pour la formulation de propositions

de projets. Le Groupe de travail a indiqué qu'il s'agissait là d'un domaine d'action prioritaire du mécanisme de suivi.

10. Il convient de noter qu'il faudra divers types de projets pour répondre aux besoins identifiés. Certains d'entre eux devront probablement viser à répondre aux besoins d'urgence des pays, tant en matière de conservation que de sélection animale, alors que d'autres projets pourraient être orientés vers les besoins à plus long terme liés à des programmes nationaux pour l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques des animaux d'élevage ou à des priorités et à des alliances stratégiques régionales pour la conception et l'exécution des projets.

11. Le mécanisme de suivi facilitera l'élaboration et la conception des projets, principalement à travers les activités suivantes:

- Mise en place de cours de formation sur la conception et la formulation de projets conformément aux exigences et aux procédures des institutions de financement pertinentes.
- Identification et mobilisation de professionnels qualifiés de toutes les régions, capables de fournir une assistance dans le domaine de la conception de projets et de l'élaboration de propositions de projets.
- Compilation de propositions de projets ayant réussi à obtenir un financement à distribuer à ceux qui s'occupent de la formulation des projets.
- Appui direct aux pays et aux régions pour l'élaboration des propositions de projets et leur présentation aux diverses institutions donatrices, en vue d'améliorer leur qualité, leur durabilité et leurs chances de pouvoir prétendre à un financement.
- Renforcement de l'interaction entre ceux qui interviennent dans l'élaboration de projets techniques relatifs aux ressources zoogénétiques, pour accroître l'assistance aux pays au titre du Programme de coopération technique de la FAO.

### **Communication et sensibilisation**

12. Le Groupe de travail a souligné que le renforcement de la communication sur le rôle, les fonctions et les valeurs des ressources génétiques animales, leur contribution cruciale à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence durables et au développement rural, notamment leur importance sociale et culturelle pour les communautés, était crucial pour parvenir à mobiliser l'opinion publique en faveur de l'investissement dans l'utilisation durable, le développement et la conservation de ces ressources. Le Groupe de travail a indiqué que le renforcement des communications était un domaine d'action clé du mécanisme de suivi.

13. Il est indispensable que le mécanisme de suivi fournisse des produits de communication clés qui permettront aux coordonnateurs nationaux de communiquer avec les parties prenantes, et d'accroître la participation globale de ces dernières au processus relatif à *l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, pour promouvoir l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. À cet égard, le mécanisme de suivi devrait établir un pont entre des groupes d'intérêt divers appartenant au secteur de la sélection animale, et aux secteurs de la production commerciale, de la transformation et de la vente au détail et mettre mieux en évidence les liens entre l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques.

14. Pour promouvoir la communication et les actions de sensibilisation, le mécanisme de suivi pourrait prendre les mesures suivantes:

- Mettre en place des mécanismes pour mieux sensibiliser les décideurs à tous les niveaux, à la contribution des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture afin qu'ils tiennent compte de ces ressources dans la formulation des politiques agricoles.
- Lancer des initiatives de communication publique pour expliquer le rôle, les fonctions et les valeurs des ressources zoogénétiques afin que la société en prenne conscience, les

apprécie et soutienne la conservation, l'utilisation durable et le développement de ces ressources.

- Assurer l'interaction avec les médias internationaux, en participant à des interviews et à des programmes spéciaux et en fournissant des publications ayant pour objet de promouvoir les ressources zoogénétiques.
- Soutenir les coordonnateurs nationaux dans leurs fonctions de plaidoyer et d'éducation en diffusant des comptes rendus d'expériences réussies, provenant de diverses régions, en rapport avec les ressources zoogénétiques.
- Associer les parties prenantes en leur permettant de participer à des conférences scientifiques, à des réunions de parties prenantes pertinentes, en préparant des brochures et des fiches d'information et de matériel, et en produisant des vidéos liées au processus relatif à l'état des ressources zoogénétiques dans le monde.
- Mobiliser de nouveaux partenariats pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage et pour exécuter les activités stratégiques prioritaires en favorisant d'éventuelles alliances réunissant des organisations internationales, des organisations non gouvernementales incluant des fondations et des organisations d'éleveurs, des spécialistes de la sélection animale, des représentants du secteur de l'élevage et d'autres intérêts du secteur privé.
- Renforcer la coordination entre les organisations internationales s'occupant de communication concernant le rôle, les valeurs et les fonctions de la biodiversité agricole en général et des ressources zoogénétiques en particulier.
- Mettre au point une stratégie de communication sur les ressources zoogénétiques à soumettre à l'examen de la Commission à sa onzième session ordinaire et de la Conférence technique intergouvernementale qu'il a été recommandé d'organiser en 2007.

### III. FONCTIONNEMENT, BUDGET ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

#### Fonctionnement

15. Le Groupe de travail a recommandé que le mécanisme de suivi soit établi dans le cadre de la structure existante prévue dans la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. C'est pourquoi il est proposé que le mécanisme soit accueilli par la FAO dans les locaux du coordonnateur mondial représenté par le Groupe des ressources génétiques animales, au Service de la production animale de la Division de la production et de la santé animales. Le mécanisme, dont le fonctionnement serait compatible avec les politiques, les procédures et la structure décentralisée de la FAO, compléterait des activités existantes, éviterait les doubles emplois et, surtout, permettrait de faire avancer la mise en œuvre d'activités prioritaires nationales que le coordonnateur mondial n'a pas la capacité d'entreprendre à l'heure actuelle.

#### Budget

16. Il est proposé que le mécanisme de suivi emploie initialement trois fonctionnaires du cadre organique et un agent des services généraux. Le personnel choisi aura une expérience dans les domaines prioritaires identifiés, à savoir la mobilisation de fonds, la conception des projets et la communication.

17. Il **est exclu** que le mécanisme de suivi puisse être établi sans un appui extrabudgétaire pour couvrir les frais de personnel, de déplacement et de fonctionnement. Le Tableau 1 présente les principales activités et le budget annuel proposé du mécanisme de suivi. Les besoins **extrabudgétaires annuels** totaux pour rendre le mécanisme de suivi pleinement opérationnel s'élèvent à **854 000 dollars EU**. La FAO rendra compte des activités du mécanisme de suivi et de leur avancement au Groupe de travail à sa quatrième session, et à la Commission à sa onzième

session ordinaire. Si la Commission le décide, un rapport intérimaire sera également soumis à la Conférence technique intergouvernementale proposée.

**Tableau 1. Activités et budget annuel requis pour l'établissement et le fonctionnement du mécanisme de suivi**

Activité	Personnel	Coût unitaire	Allocation requise	Coût annuel (\$ EU)
Spécialiste de la mobilisation des ressources	P4	160 000	100%	146 000
Spécialiste en matière d'assistance technique/ formulation de projets	P4	160 000	100%	145 000
Spécialiste des communications	P4	160 000	100%	145 000
Consultants		14 000	5	70 000
Services de bureau	G4	75 000	100%	69 000
Déplacements		4 000	30	120 000
Coût des produits - matériel de communication, y compris création du site web				145 000
Frais généraux de fonctionnement				15 000
<b>Besoins extrabudgétaires annuels totaux</b>				<b>854 000</b>

18. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite la FAO à rechercher les fonds extrabudgétaires requis pour établir un mécanisme de suivi. La dotation en personnel pourrait être assurée, totalement ou en partie, par les pays qui mettraient à la disposition de la FAO des spécialistes des disciplines pertinentes, payés par leurs soins.

### Résultats

19. Le mécanisme de suivi facilitera considérablement le lancement de la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées pour les ressources zoogénétiques. Il favorisera le renforcement des capacités d'élaboration et de formulation des projets ainsi que la mobilisation de ressources financières pour entreprendre les activités requises aux niveaux national, sous-régional et régional. Grâce à ses activités de renforcement de la communication et de sensibilisation, le mécanisme de suivi aboutira à une prise de conscience plus grande de la contribution des ressources zoogénétiques à l'alimentation et à l'agriculture et au développement des communautés rurales, et contribuera de ce fait à améliorer la formulation des politiques concernant les ressources zoogénétiques.

20. L'établissement du mécanisme de suivi permettra d'obtenir des **résultats immédiats**, à savoir:

- Une stratégie de financement pour la mise en œuvre des activités stratégiques prioritaires liées aux ressources génétiques animales.

- Un portefeuille de projets pour répondre aux besoins prioritaires immédiats identifiés dans les rapports nationaux et dans le projet de *Rapport sur les priorités stratégiques*.
- Un site web donnant des informations sur les donateurs potentiels, leurs exigences et leurs procédures, les projets en cours et les projets en attente et des exemples de propositions de projet.
- Des stratégies de communication mondiales et régionales sur les ressources génétiques animales.
- Des produits de communication (vidéos, brochures, affiches et CD) décrivant le rôle, les fonctions et les valeurs des ressources zoogénétiques.

#### IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

21. Lors de l'examen de la proposition concernant l'établissement d'un mécanisme de suivi, la Commission pourrait souhaiter:

- i) Décider de mettre en place le mécanisme de suivi pour permettre à la FAO de fournir l'assistance nécessaire et demandée par les pays pour faciliter la mise en œuvre immédiate des activités prioritaires identifiées dans leurs rapports nationaux, dans le cadre de trois domaines d'action principaux, à savoir: la mobilisation de ressources financières, l'appui à la conception des projets et l'amélioration des communications;
- ii) Décider que le mécanisme de suivi sera installé dans les locaux du coordonnateur mondial, représenté par le Groupe des ressources génétiques animales, au Service de la production animale de la Division de la production et de la santé animales.
- iii) Convenir que le mécanisme de suivi sera d'abord établi pour une période limitée allant jusqu'à l'achèvement du *Rapport* en 2006, et que son fonctionnement sera évalué par le Groupe de travail à sa quatrième session et par la Commission à sa onzième session ordinaire;
- iv) Noter que des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour pouvoir mettre en place le mécanisme de suivi et encourager les donateurs à mettre des ressources à disposition à cette fin.